

Protocole de prise en charge PTH/PTG

Madame, Monsieur,

En accord avec votre médecin et afin d'optimiser votre rééducation post-chirurgie prothétique du genou ou de la hanche, vous allez prochainement bénéficier d'un suivi en physiothérapie parfaitement adapté à vos besoins : le circuit training spécialisé.

Le Concept global :

- 1 à maximum 2 séries de 9 séances de physiothérapie en circuit training spécialisé, une fois par semaine : piscine / salle de gym / marche adaptée.
- Un premier bilan individuel avec un physiothérapeute permet de vous orienter vers le type de séance adaptée à vos possibilités. Au terme des 9 premières séances, un second bilan individuel est réalisé afin d'évaluer votre progression et vous proposer un éventuel changement de niveau pour la deuxième série de 9 séances. Votre physiothérapeute établit, après chaque bilan, un rapport qu'il transmet à votre médecin.
- Selon besoin et avis médical, des séances supplémentaires d'ostéopathie, de fasciathérapie et de massage peuvent vous être proposées par votre médecin et/ou votre physiothérapeute. A noter que ces séances sont à votre charge. Vous devez donc vous renseigner auprès de votre compagnie d'assurance.
- Il existe 2 séances/semaine pour cette prise en charge :
 - PTH/PTG 1 : en piscine – mardi de 14h à 15h
 - PTH/PTG 2 : à sec, en salle ou marche adaptée – mardi de 14h à 15h
- Ces séances seront élaborées afin que vous puissiez suivre une progression d'exercices et d'activités adaptées à votre condition et à la phase de rééducation dans laquelle vous vous trouvez. **Vous ne pouvez donc pas décider vous-même du niveau!**
- L'objectif de cette prise en charge est de vous amener à reprendre une activité physique de manière progressive et adaptée afin d'atteindre une récupération fonctionnelle optimale. C'est pour cette raison que nous vous orientons non seulement en piscine, mais également et surtout en salle de gym et à l'extérieur.
- Votre prothèse vous permet de reprendre une vie active et notre but est de vous accompagner et vous encourager dans cette démarche.

Déroulement des séances de physiothérapie :

- **Notre objectif est de vous donner les moyens de devenir acteur de votre thérapie !**
- Le but de cette prise en charge est de favoriser la reprise du mouvement à la suite de votre opération et de vous donner envie de poursuivre une activité physique lorsque votre rééducation sera terminée.
- **Il est impératif que vous soyez muni de l'ordonnance du médecin.** Vous prenez dès lors un rendez-vous à notre secrétariat pour un premier bilan de 30 minutes.
- Avant le premier bilan, il vous sera demandé de remplir un questionnaire.
- Vous ne pouvez pas être intégré dans notre programme **sans avoir fait le bilan individuel.**
- Vous êtes orienté vers le niveau adapté à votre condition actuelle et à votre stade de rééducation.
- Le second bilan est fixé vers la 7^{ème} séance, avec le même physiothérapeute.
- En fonction de ce bilan, une deuxième et dernière série de 9 séances peut être programmée, en accord avec votre chirurgien et un changement de niveau est possible.

Informations importantes :

- Afin de progresser, vous vous engagez à effectuer les exercices et suivre votre traitement de manière régulière. C'est la raison pour laquelle une série de 9 séances en sera planifiée **sur un maximum de 11 semaines**. Dès que vous êtes inscrit, nous vous attendons chaque semaine. En cas d'imprévu majeur ou de vacances planifiées, merci d'informer le secrétariat.
- En cas d'annulation de votre part, veuillez nous informer 24 heures avant l'heure de votre séance, faute de quoi elle vous sera facturée. En cas d'absence non justifiée, la séance vous sera facturée au prix de CHF 80.-
- Vous pourrez suivre au **maximum 2 séries** de 9 séances de physiothérapie de circuit training spécialisé, sur une période totale de 22 semaines. En effet, nous vous aurons donné les moyens pour continuer à effectuer vos exercices de manière indépendante et devenir **acteur** de votre thérapie.
- Toutefois, si vous le désirez et en accord avec votre médecin et votre compagnie d'assurance, nous pouvons vous proposer une prise en charge de **maximum 9 séances** en salle de fitness sur ordonnance médicale « MTT ». Nos secrétaires et votre physiothérapeute vous renseigneront avec plaisir sur cette prise en charge si vous le désirez.
- Enfin, notre Centre Actif+ propose de nombreux cours « **non médicaux** » sur base d'abonnements ou de cartes d'entrées. Ces cours sont assurés par des moniteurs et monitrices de sport d'expérience. Notre secrétariat est disponible pour toute demande de renseignement.

Nous espérons que ces séances répondront à vos attentes et objectifs.

La Direction

HIRSLANDEN LAUSANNE SA
CLINIQUE BOIS-CERF
CENTRE ACTIF +
AVENUE D'OUCHY 31
CH-1006 LAUSANNE
T +41 21 619 62 70
F +41 21 619 62 73
actifplus.boiscerf@hirslanden.ch
www.hirslanden.ch

Protocole de prise en charge PTH/PTG

Le (la) soussigné(e) atteste avoir pris connaissance, comprendre et accepter les conditions du présent protocole. Il (elle) s'engage à en respecter les modalités et à s'investir au mieux pour une parfaite collaboration.

Vos attentes et objectifs pour ces séances sont :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Nom / Prénom :

Signature :